

# Internet et multilinguisme: les ressources en ligne de la coopération éducative franco-italienne et européenne

par *Sophie Stallini*

*Kol'ko jazykov vieš, tol'kokrát si človekom.*

Plus tu connais de langues, plus tu es humain.

(Proverbe slovaque)

Moyen formidable et indispensable, Internet est aussi une “toile” où le navigateur s'égaré facilement, en raison du foisonnement d'informations, de liens, d'idées et d'associations d'idées, que le réseau produit. Dans ce contexte, cette contribution se définit comme un outil à l'usage de toute personne (et notamment des enseignants) souhaitant connaître et, éventuellement, exploiter, les ressources disponibles en ligne, en matière de coopération européenne ou, plus spécifiquement, franco-italienne.

Nous avons essayé de classer les sites par pertinence (projets promus par la communauté européenne, par les pays, par des associations etc.) et de mettre en avant leurs spécificités. L'exposé se partage en deux parties: la première est consacrée aux programmes européens (chapitres 1 et 2), la seconde aux projets de coopération strictement franco-italiens (chapitre 3). Les informations fournies, dans l'une et l'autre partie, sont extrêmement synthétiques: il ne s'agissait pour nous que d'informer le lecteur sur les grandes lignes des projets existant et de l'orienter dans la galaxie de sites et de liens qui peuvent se présenter à lui. C'est par choix que nous ne développons pas et que nous nous contentons de ne présenter que les grands axes et les priorités de chaque initiative (des précisions ont néanmoins été confiées aux notes).

Malgré la rapidité du médium (rapidité entendue comme dynamisme et caducité), nous nous sommes efforcés de tenir compte des dernières initiatives, sans avoir pour autant aucune prétention d'exhaustivité.

SOPHIE STALLINI

## I Programmes pour l'éducation et la formation de l'Union Européenne

Le Parlement européen, le Conseil de l'Union Européenne et la Commission européenne déterminent les grandes orientations de la politique communautaire pour une période de sept ans: le cadre financier 2007-2013 règle les orientations de la période actuelle.

Dans ce cadre, le Parlement européen a défini ses priorités en matière de formation et d'éducation: elles sont déclinées dans ce que l'on nomme le *Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* (*Lifelong Learning Programme*, LLP désormais)<sup>2</sup>.

Comme l'indique le nom de ce programme, la volonté explicitée est de s'adresser à toutes les classes d'âges susceptibles d'avoir des besoins en matière d'éducation/formation. De fait, le LLP tient compte à la fois des *publics* et des *besoins*.

Le TAB. 1, présenté ci-dessous, illustre les déclinaisons possibles du programme<sup>3</sup>:

TABLEAU 1  
Programmes et publics du LLP

Publics visés	Programmes mis en œuvre					
	<i>Comenius</i>	<i>Leonardo</i>	<i>Erasmus</i>	<i>Grundtvig</i>	<i>Jean Monnet</i>	<i>Transversal</i>
Enseignement primaire	X					X
Enseignement secondaire	X	X				X
Formation initiale et continue (liens avec le monde de l'entreprise)		X				X
Enseignement universitaire			X		X	X
Formation des adultes				X	X	X

### I.1. Programmes sectoriels: *Comenius, Leonardo, Erasmus, Grundtvig*

Concernant le volet du LLP où les seuls états membres de l'UE sont appelés à participer<sup>4</sup>, quatre programmes sectoriels ont été activés: *Comenius* couvre de l'école maternelle à la secondaire, *Erasmus* est destiné aux Uni-

versités, *Leonardo da Vinci* fait dialoguer formation et activité professionnelle jusqu'au baccalauréat, *Grundtvig* s'adresse aux adultes hors système éducatif.

Le programme *Comenius* prévoit la facilitation des partenariats et des échanges scolaires en Europe. Il implique tous les actants de l'école: élèves et enseignants, mais aussi parents, collectivités locales, associations etc.<sup>5</sup> Ses priorités sont librement redéfinies par les pays participants chaque année, bien qu'il s'inscrive dans le LLP 2007-2013<sup>6</sup>.

Concrètement, *Comenius* se décline en une palette d'offres de partenariats et d'échanges qui sont gérés directement par les agences nationales<sup>7</sup> (condition d'éligibilité, dépôt des candidatures, sélections, financements etc.<sup>8</sup>). En l'occurrence, dans le cas de la France et de l'Italie, les deux agences sont l'Agence Europe Éducation Formation France et l'Agencia Scuola<sup>9</sup>.

Parmi les actions ciblées et financées par *Comenius*, on citera: les *Partenariats scolaires* (ils visent à développer des activités communes et à favoriser la mobilité d'élèves et d'enseignants), les *Projets Regio* (placés sous la tutelle des collectivités locales ou régionales, ils assurent la promotion des échanges autour d'activités pertinentes aux territoires concernés et mobilisent aussi bien la communauté éducative que des responsables sociaux et/ou professionnels), l'*Assistanat* (il permet à l'étudiant qui se destine à la carrière d'enseignant de passer un an dans un système éducatif différent du sien et d'être rémunéré en tant qu'assistant de langue vivante), la *Mobilité individuelle* (en cours d'expérimentation, elle permet aux élèves d'effectuer une partie de leur scolarité dans un autre pays européen), les *Projets et Réseaux Multilatéraux* (création d'offres pour les professionnels de l'enseignement et mise en réseau de projets multilatéraux autour d'un même thème)<sup>10</sup>. Les délais étaient fixés, pour l'année 2010, aux 15 janvier, 30 avril et 15 septembre<sup>11</sup>.

L'*e-twinning*<sup>12</sup>, très développé en Italie, se rattache également à *Comenius*. Il s'agit d'un portail où les enseignants de tous les pays et de tous les niveaux (jusqu'au baccalauréat) se rencontrent et échangent, où ils peuvent chercher/trouver des partenaires, tant pour développer des projets d'*e-twinning* (partenariats virtuels par le biais des Technologies Informatiques et de la Communication, dorénavant TIC) que pour démarrer un projet *Comenius*. Le site, disponible en plusieurs langues, met à la disposition des enseignants de très nombreuses ressources: des espaces virtuels, des blogs, des suggestions thématiques pour développer des projets d'*e-twinning* (onglet «inspiration» puis «kit»), il recense les évè-

nements et les formations que l'UE, par le biais du LLP, finance à l'adresse des personnels d'éducation<sup>13</sup>. Les délais de dépôt des candidatures au programme *Comenius* sont: le 29 janvier 2010 pour les demandes d'assistantat; le 15 février, le 30 avril et le 15 septembre pour les projets visant la formation continue; le 19 février pour les partenariats *Comenius* et *Comenius Regio*; le 26 février 2010 pour les projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement<sup>14</sup>.

*Leonardo da Vinci* s'attache à stimuler les relations entre le monde du travail et celui de la formation professionnelle, en favorisant les initiatives de mobilité européenne (en particulier transfrontalière) par le biais de stages, de projets de coopération visant à développer et à diffuser l'innovation ou encore par la création de réseaux thématiques. Ce programme a également pour but d'accroître l'attractivité de l'enseignement professionnel. Les bénéficiaires du programme *Leonardo* sont les étudiants en cours de formation désireux d'effectuer des stages professionnels ou un apprentissage à l'étranger, tout comme les adultes actifs dans le milieu de la formation professionnelle<sup>15</sup>. Le programme *Leonardo* est géré par les agences nationales<sup>16</sup>. Les délais de candidature, pour le 2010, étaient: le 5 février 2010, pour les projets de mobilité; le 19 février 2010, pour les partenariats; le 26 février 2010, pour les projets multilatéraux, les réseaux, les mesures d'accompagnement et les projets multilatéraux de transfert d'innovation<sup>17</sup>.

*Erasmus* est probablement le programme sectoriel le plus célèbre du LLP. Son principal objectif est de créer un espace européen de l'enseignement supérieur et d'encourager l'innovation dans toute l'Europe. Grâce à lui, les étudiants ont la possibilité d'effectuer une partie de leurs études ou des stages (de 3 à 6 mois voire de deux semaines pour les cycles courts<sup>18</sup>) dans un autre pays de l'UE et, partant, de gagner en autonomie et d'acquérir des compétences interculturelles. Les personnels enseignants ont l'opportunité de se former et d'aller enseigner dans une autre université de l'UE. Le programme incite les établissements d'enseignement supérieur non seulement à des actions de mobilité, mais aussi à collaborer au moyen de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux. Les organisations professionnelles (entreprises, chambres de commerce et d'industrie, partenaires sociaux et territoriaux) ne sont pas exclues. En l'occurrence, des accords de stages peuvent être conclus avec les universités, et l'intervention formative des entreprises peut être envisagée, y compris à l'étranger<sup>19</sup>. Les actions décentralisées liées à la mobilité individuelle sont gérées par les agences nationales dans les 31 pays participants<sup>20</sup>. Les actions centralisées telles que les réseaux, les projets multilatéraux<sup>21</sup> et

l'octroi de la *Charte universitaire Erasmus* sont gérées par l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" (EACEA), établie à Bruxelles<sup>22</sup>.

Le programme *Grundtvig*<sup>23</sup> se concentre sur la formation continue des adultes (seniors et personnes ayant quitté l'enseignement sans les qualifications de base), ainsi que des populations en marge de la société afin qu'elles aient accès à l'éducation. Il cherche à offrir aux adultes une formation continue de qualité: le but est de maintenir ou de favoriser leur employabilité en améliorant la qualité de leur expérience (dans leur propre pays ou à l'étranger). Il permet notamment de financer des projets de coopération éducative entre organismes actifs dans le milieu de la formation des adultes ainsi que l'élaboration et la divulgation de produits didactiques destinés à ces apprenants, ou encore de stimuler la mobilité des seniors dans le cadre d'actions de volontariat en Europe. De la même manière, par le biais de *Grundtvig*, les personnels impliqués dans la formation des adultes<sup>24</sup> ont accès à des bourses leur permettant de suivre une formation ou d'effectuer une visite d'étude dans d'autres pays européens, afin de favoriser les échanges et les bonnes pratiques<sup>25</sup>. 55% des financements alloués au programme *Grundtvig* devraient être destinés à des projets de mobilité<sup>26</sup>. Le programme *Grundtvig* est géré par les agences nationales<sup>27</sup>. Les dates limites de présentation des candidatures étaient: le 15 janvier, le 30 avril et le 15 septembre 2010 pour les projets de formation continue; le 19 février pour les partenariats et les ateliers, le 26 février 2010 pour les projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement; le 31 mars 2010 pour les projets d'assistanats et de volontariat des seniors<sup>28</sup>.

### 1.2. Jean Monnet et le Programme *Transversal*

Deux autres programmes éducatifs, dont le spectre est plus large, sont promus par l'UE.

Le programme *Jean Monnet* a pour but de stimuler les activités de recherche et d'enseignement ainsi qu'une réflexion de haut niveau autour de la question de l'intégration européenne<sup>29</sup> (ce programme s'adresse notamment à des enseignants et à des chercheurs de l'UE, ou non<sup>30</sup>). Les subventions sont allouées, pendant trois ans, pour couvrir les frais d'enseignement et de recherches ainsi que les coûts engendrés par l'organisation de conférences et de séminaires sur l'intégration européenne. Les candidatures sont centralisées par l'EACEA<sup>31</sup>.

Le programme dit *Transversal*, enfin, a la double particularité d'être ouvert à tous les publics visés par les quatre programmes sectoriels (en-

seignement primaire, secondaire, supérieur, associations et organisations actives dans la formation des adultes, éditeurs, centres d'éducation à distance, responsables politiques etc.), et de promouvoir la coopération européenne dans les domaines recouvrant au moins deux programmes sectoriels. Il est organisé autour de quatre activités-clef: *Coopération et innovation des politiques, Langues, TIC, Diffusion et exploitation des résultats*.

Le volet *Coopération et innovation des politiques* se décline de deux manières: d'une part l'organisation de visites d'études<sup>32</sup> doit promouvoir l'observation, l'échange et l'apprentissage mutuel dans les domaines de l'éducation et de la formation, développer des approches de qualité et instaurer la transparence des systèmes éducatifs et formatifs en Europe; d'autre part, des bases de données européennes devraient être créées afin de nourrir la réflexion en matière de politiques d'éducation et de permettre l'analyse des actions entreprises.

L'activité clef *Langues* complète les programmes sectoriels; son but est de favoriser toute activité inhérente à l'enseignement des langues vivantes et à la promotion de la diversité linguistique et culturelle en Europe (visites d'études, développement et diffusion de matériel pédagogique, cours en ligne, promotion de bonnes pratiques et de techniques innovantes dans l'enseignement des langues, diffusion des produits développés auprès des autorités publiques et des utilisateurs, projets de coopération multilatérale<sup>33</sup>, de partenariats et de réseaux linguistiques<sup>34</sup>).

Dans cette optique, l'utilisation et la promotion des TIC est fortement encouragée. Des projets multilatéraux et de mise en réseaux sont financés autour des TIC. Ils ont pour but, d'une part de renforcer l'utilisation des TIC comme support pédagogique (développement de services, de pratiques, de technologies éducatives) et, d'autre part, la mise en réseau des communautés éducatives afin d'échanger produits, expériences et bonnes pratiques quant à l'utilisation pédagogique des TIC, afin d'en valoriser et d'en généraliser l'usage. Les projets, d'une durée d'un à trois ans, doivent prévoir au moins trois partenaires.

La dernière activité-clef consiste à diffuser et à exploiter les résultats obtenus, tant dans le cadre des programmes sectoriels que dans celui des activités-clef du programme transversal. Sont prioritairement financés les projets multilatéraux qui proposent une approche intégrée de deux secteurs aux moins du PPL, qui associent des décideurs politiques importants et/ou qui sont susceptibles d'avoir "une incidence notable" aux niveaux sectoriel, régional, national et/ou européen. Ces projets doivent cibler la création d'infrastructures appropriées et faciliter l'exploitation

des résultats obtenus en les diffusant auprès des organisations susceptibles de les transférer et de les mettre en application et/ou de les intégrer à leurs politiques.

Des fiches récapitulatives détaillées de ces différents programmes ont été mises en ligne: elles ont l'intérêt de résumer les objectifs, la nature et le degré des financements alloués, les publics concernés et les délais à respecter<sup>35</sup>.

## 2

### **Autres programmes de coopération promus par l'UE: Programmes *Media, Culture, Jeunesse en action,* *Europe des citoyens***

Dans une communication intitulée *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*<sup>36</sup>, la Commission soulignait la nécessité de promouvoir le multilinguisme en Europe, avec un double objectif à long terme: contribuer à créer une société qui tirerait le meilleur parti de la diversité linguistique et encourager ses citoyens à apprendre des langues étrangères, dans un but de cohésion et de dialogue constructif en Europe. Les programmes dont nous rendons compte dans cette section, s'inscrivent dans ce cadre. Bien qu'ils ne s'adressent pas directement aux acteurs de l'éducation, nous avons choisi de les citer car ils sont susceptibles d'être exploités dans une perspective plus vaste que la seule coopération éducative au sens strict, et qu'ils appellent les collectivités, les entreprises, les partenaires sociaux et les formateurs à interagir à échelle européenne. Ces programmes couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2013<sup>37</sup>.

Le programme *Media* a pour but de soutenir l'industrie audiovisuelle européenne. Ses priorités sont la formation des professionnels<sup>38</sup>, le développement des projets de production<sup>39</sup>, la distribution<sup>40</sup> et la promotion<sup>41</sup> des œuvres cinématographiques et des programmes audiovisuels ainsi que le soutien aux festivals du cinéma<sup>42</sup>. Deux volets de ce programme sont tournés vers la coopération internationale: le premier, nommé *Media International*<sup>43</sup>, vise à renforcer la coopération entre les industries audiovisuelles de pays tiers et des pays de l'UE; le second, *Media Mundus*, instaure un programme de coopération audiovisuelle avec les professionnels des pays hors UE<sup>44</sup>. Différents appels à proposition sont consultables sur le site<sup>45</sup>. Des antennes nationales ont été créées pour ce programme: elles aident et informent les candidats sur les initiatives européennes dans le cadre de ce programme<sup>46</sup>.

Le programme *Culture*<sup>47</sup> vise à développer des activités de coopération entre les acteurs culturels des pays membres de l'UE ou de l'espace économique européen (Islande, Lichtenstein, Norvège) ainsi que des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Croatie, Turquie et Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Serbie et Monténégro), en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne. En particulier, il se propose de promouvoir la mobilité transnationale des personnels actifs dans le domaine de la culture, d'encourager la circulation des œuvres et de favoriser le dialogue interculturel<sup>48</sup>. Il est composé de trois volets: *Soutien aux projets culturels*; *Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel*; *Soutien aux analyses et à la collecte et dissémination d'informations, et soutien en vue de maximiser l'impact des projets dans le domaine de la coopération culturelle*.

S'adressant aux théâtres, aux musées, aux associations professionnelles, aux centres de recherche, aux universités, aux instituts culturels et aux autorités publiques, le premier volet se subdivise en quatre activités: les *projets pluriannuels* (de trois à cinq ans) de six pays membres au moins (pour favoriser la coopération culturelle et créer des activités culturelles conjointes<sup>49</sup>); les *projets de coopération* (d'une durée maximale de deux ans, ils doivent impliquer trois opérateurs culturels travaillant au sein, ou à la croisée, de secteurs spécifiques dans trois pays différents<sup>50</sup>); les *projets de traduction littéraire* (ils visent à améliorer la connaissance de la littérature européenne et permettent aux maisons d'éditions de bénéficier de subventions pour divulguer d'une langue à l'autre cet héritage<sup>51</sup>); les *projets de coopération avec des pays tiers* (ces projets de coopération culturelle ont pour but de soutenir des projets de coopération et d'échanges culturels, et sont conclus entre quatre partenaires au moins<sup>52</sup> pour une durée de deux ans maximum<sup>53</sup>). Ces activités sont toutes mises en œuvre par l'EACEA. Sont en revanche du ressort de la Direction Générale de l'Éducation et de la Culture (DG EAC) des activités spécifiques telles que le *soutien aux capitales européennes de la culture*<sup>54</sup>, l'*attribution de prix* dans le domaine culturel<sup>55</sup>, le *soutien à la coopération avec les organisations internationales*<sup>56</sup> ainsi que des "actions spéciales"<sup>57</sup>.

Le second volet permet aux organismes qui sont actifs – ou souhaitent l'être –, dans le domaine de la culture au niveau européen, de faire face à leurs frais de fonctionnement. Les candidats éligibles ont été différenciés en quatre catégories d'organismes: les ambassadeurs, les réseaux de représentation et de défense, les festivals, les structures de soutien politique pour l'agenda culturel. Les subventions allouées dépen-



dent des catégories auxquelles appartiennent les candidats<sup>58</sup>. Ce volet est géré par l'EACEA.

Le dernier volet soutient les *activités de collecte de données, d'analyse et d'évaluation en matière de coopération et de développement de la politique culturelle européenne*, dans le but d'accroître l'impact des projets, de favoriser les échanges (expériences et bonnes pratiques) et d'implémenter la coopération culturelle dans toute l'Europe. De fait, des "Points de Contact Culture" ont été établis dans tous les pays participant au programme: ils assurent sa promotion, ils aident à la fois les candidats (en phase de préparation et/ou de dépôt des candidatures), et les promoteurs (pour la dissémination des résultats<sup>59</sup>). Comme les deux précédents volets, celui-ci est géré par l'EACEA; la DG EAC intervient néanmoins dans le soutien à la collecte et à la dissémination des données pour optimiser leur exploitation<sup>60</sup>.

Le programme *Jeunesse en action*<sup>61</sup> s'adresse à deux acteurs: les *participants* d'une part, c'est-à-dire les cœurs de cible (adolescents et jeunes adultes, de 13 à 30 ans), les *promoteurs* d'autre part, dont la fonction est de gérer les projets. Les associations et organismes à but non lucratif<sup>62</sup>, les organismes publics locaux ou régionaux, les groupes informels de jeunes, les associations organisant une manifestation dans le domaine de la jeunesse, des sports ou de la culture sont autant de promoteurs potentiels. Le programme a pour but de renforcer la contribution des jeunes dans la société (représentation politique et participation à la vie de la communauté) et de trouver des stratégies pour combattre les discriminations et les inégalités de toute nature dont ils peuvent être victimes. Cinq actions thématiques sont prévues pour cela.

La première, intitulée *Jeunesse pour l'Europe*, prévoit trois modules ou sous-actions. Elle doit offrir aux jeunes européens la possibilité de se rencontrer autour d'un thème et de connaître par l'expérience directe la culture des autres (*Échanges de Jeunes*<sup>63</sup>: sa durée ne peut excéder 15 mois); soutenir des projets locaux, régionaux ou nationaux portés par des jeunes et les mettre en réseau, pour favoriser la collaboration entre les Européens (*Initiatives de jeunes*<sup>64</sup>, durée comprise entre 3 et 18 mois); aider et favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique (les *Projets jeunesse pour la démocratie*<sup>65</sup> durent entre 3 et 18 mois). En outre, une action transversale ou *Projet multi-mesures* permet de combiner, en effectuant une seule demande, soit de deux à cinq activités du même type, soit de deux à cinq activités différentes<sup>66</sup>. Les candidatures doivent être soumises aux agences nationales (sauf si les promoteurs sont des OENG, auquel cas seule l'EACEA s'avère être compétente).

Le *Service volontaire européen* peut durer jusqu'à 24 mois. Il prévoit la participation de jeunes européens (à titre individuel ou en groupe) à des activités de volontariat afin de promouvoir une citoyenneté active et une compréhension réciproque<sup>67</sup>. Pour que les acteurs participent au projet, les promoteurs doivent être accrédités. La demande d'accréditation ou "manifestation d'intérêt", rédigée en anglais<sup>68</sup>, doit être adressée à l'EACEA<sup>69</sup>. Une banque de données de tous les promoteurs accrédités a été créée pour faciliter la recherche de partenaires ou trouver de l'aide en cas de difficultés<sup>70</sup>. Ces demandes ne sont soumises à aucun calendrier.

Comme l'indique son titre, l'action *Jeunes dans le monde* a pour objectif de promouvoir les échanges, les formations et les projets de mise en réseau entre jeunes européens et jeunes des pays voisins de l'UE (première sous-action, d'une durée de 15 mois maximum: *Coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne*<sup>71</sup>), mais également de favoriser la coopération avec le reste du monde (deuxième sous-action, d'une durée comprise entre 6 et 12 mois: *Coopération avec tous les pays du monde*<sup>72</sup>). Les objectifs de cette dernière sont comparables à la première sous-action, mais élargis au monde entier. Les demandes de participation doivent être adressées aux agences nationales<sup>73</sup> pour la première sous-action<sup>74</sup>, mais elles doivent être adressées à l'EACEA<sup>75</sup>, pour la seconde. Les projets avec le monde méditerranéen bénéficient des aides mises en place dans le cadre du *Programme pour la Jeunesse Euro-Med*<sup>76</sup>.

La quatrième action, intitulée *Systèmes de soutien à la jeunesse*, prévoit des mesures de soutien en faveur des animateurs et des organisations de jeunesse; elle vise à améliorer la qualité de leurs activités. Elle est développée en huit modules qui se déclinent comme suit<sup>77</sup>: *Soutien aux organismes actifs dans le secteur de la jeunesse* (pour une participation des jeunes à la vie publique, au développement et à la mise en œuvre de projets de coopération dans le secteur de la jeunesse); *Soutien du Forum européen de la jeunesse* (subventions au Forum européen de la jeunesse<sup>78</sup>); *Formation et mise en réseau des acteurs et de organisations du secteur Jeunesse* (formation des personnels des organisations pour la jeunesse et leur permettre d'échanger, favoriser les partenariats, les projets, la création de réseaux de qualité); *Projets encourageant l'innovation et la qualité* (création et promotion d'approches novatrices dans le domaine de la jeunesse); *Information des jeunes et des personnels actifs dans les organisations de la jeunesse* (amélioration de l'accès aux services d'information et de communication, intensification de la participation des jeunes à l'élaboration et à la diffusion d'outils ciblés et attractifs, développement de por-

tails destinés aux jeunes); *Partenariats* (financement de partenariats orientés vers des projets à long terme inhérents aux priorités du programme); *Soutien aux structures du programme* (subventions allouées aux structures de gestion du programme, notamment aux agences nationales); *Valeur ajoutée du programme* (financements de séminaires, de congrès et de réunions pertinents à la mise en œuvre du programme, à son amélioration, à l'exploitation et à la diffusion de ses résultats). Ce volet du programme est géré et mis en œuvre par l'EACEA<sup>79</sup>.

Le *Soutien à la coopération européenne pour la jeunesse* favorise la coopération dans le domaine des politiques de jeunesse au niveau européen, en particulier en facilitant le dialogue entre les jeunes et les décideurs politiques. Cette action a trois modules: la *Coopération politique européenne dans le secteur de la jeunesse* (cofinancements accordés pour une durée de 3 à 9 mois afin d'organiser des réunions et des séminaires entre les jeunes et les responsables des politiques de jeunesse<sup>80</sup>); le *Soutien aux activités améliorant la connaissance des besoins de la jeunesse* (soutien au développement d'études et de réseaux pour une meilleure compréhension de la réalité et des besoins des jeunes); la *Coopération avec les organisations internationales* (partenariats entre la Commission européenne et des organisations actives dans le domaine de la jeunesse<sup>81</sup> tels que le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir des activités communes; gestion du centre européen de connaissance pour la politique et la jeunesse<sup>82</sup>). Le premier axe de cette action est géré par les agences nationales<sup>83</sup>, les deux autres, par l'EACEA<sup>84</sup>.

Le calendrier de dépôt des candidatures pour l'ensemble du programme est consultable en ligne; il est régulièrement mis à jour<sup>85</sup>.

Le programme *Europe des citoyens*<sup>86</sup> est une initiative qui développe quatre trains de mesures pour promouvoir une "citoyenneté européenne active", c'est-à-dire la participation de la société civile et des institutions au processus d'intégration européenne. Sont donc admis à participer à ce programme, en règle générale<sup>87</sup>: les établissements d'enseignement, les groupes d'initiatives, les autorités et les organisations locales, les organismes de recherche sur les politiques européennes ainsi que différentes organisations (ONG, associations sportives ou culturelles, syndicats, bénévoles).

La première action vise à la rencontre des citoyens européens et s'intitule *Des citoyens actifs pour l'Europe*<sup>88</sup>. Elle prévoit deux activités ainsi que des *Mesures de soutien* pour garantir la qualité des projets et engendrer un effet multiplicateur auprès des collectivités. Les activités sont des

*Jumelages de villes* et des *Projets citoyens*. La première doit aboutir à une participation active des citoyens, à un dialogue interculturel et à des partenariats d'au moins deux pays. La seconde entend mettre à profit les jumelages pour développer une thématique durable entre communautés de pays différents. Elle met en œuvre des méthodes innovantes de participation citoyenne, en rassemblant des citoyens d'horizons différents et en les faisant débattre ou agir ensemble sur des questions européennes<sup>89</sup>. Le site de la communauté européenne propose de très nombreux liens afin que les candidats puissent trouver leur(s) partenaire(s) idéal/idéaux<sup>90</sup>.

La seconde action nommée *Une société civile active en Europe*<sup>91</sup> a pour but principal de rapprocher les citoyens européens de leurs institutions, de favoriser leur action et leur réflexion ou des débats en matière de citoyenneté et de démocratie européenne, de valeurs partagées, d'histoire de culture. Le projet finance trois mesures. Les deux premières (*Projets citoyens* et *Mesures de soutien*) consentent de garantir aux initiatives des candidats, par le biais d'un soutien financier, la stabilité nécessaire pour développer durablement leurs activités. Ces deux mesures prévoient la publication d'appels à propositions<sup>92</sup>. La troisième mesure (*Financements de projets de la société civile*<sup>93</sup>) vise à sensibiliser l'opinion et à lui démontrer que la collaboration et la coordination européennes permettent de trouver des solutions à des problèmes communs. Cette mesure finance donc des projets de coopération transfrontalière<sup>94</sup>. L'EACEA est responsable de la mise en œuvre des trois activités<sup>95</sup>.

La troisième action, *Tous ensemble pour l'Europe*<sup>96</sup>, vise à approfondir la compréhension du concept de "citoyenneté européenne active" et à "rapprocher les citoyens de l'Europe" grâce à trois trains de mesures: la promotion d'*Évènements hautement visibles* (c'est-à-dire d'évènements capables d'attirer l'attention du public et des médias – forums, commémorations, manifestations culturelles et artistiques, distinctions honorifiques etc. – pour développer au sein des populations européennes le sentiment d'appartenance à une même communauté); la réalisation d'*Études* (qui permettront à la Commission européenne de mieux appréhender la citoyenneté active); la création d'*Outils d'information et de diffusion* (pour fournir, à la commission comme aux participants aux différentes actions du programme, les supports – électroniques ou autres – les plus à mêmes de communiquer sur la nature et les résultats de leurs activités)<sup>97</sup>.

La *Mémoire européenne active*<sup>98</sup> est la dernière action du programme. Elle répond à la volonté de stimuler la réflexion et les échanges des ci-

toyens européens sur les thèmes de la démocratie, de la mémoire et des valeurs européennes d'une part, et de rendre moins abstraite la relation des citoyens à l'Europe en promouvant et en célébrant ses valeurs et ses réalisations, d'autre part. La préservation de la mémoire du passé doit permettre d'améliorer la connaissance et la compréhension réciproque des peuples européens. Deux types de projets sont pertinents à cette action: les projets liés à la conservation du patrimoine historique européen (inhérent notamment à la mémoire des victimes du nazisme et du stalinisme) et les projets orientés à la préservation de la mémoire des victimes (par le biais de commémorations et de la conservation des archives). Ils dureront au maximum un an. Ils pourront prendre soit la forme d'*événements* (forums, commémorations, manifestations culturelles et artistiques, distinctions honorifiques etc.), soit la forme de *productions* (émissions de TV/radio, production de matériel pédagogique et didactique ou audiovisuel, sondages, recherches et analyses etc.). Les candidats éligibles sont donc nombreux<sup>99</sup>. L'agence responsable de sa mise en œuvre est l'EACEA<sup>100</sup>.

### 3

## Programmes spécifiques de coopération entre la France et l'Italie

### 3.1. Enseignement secondaire: l'arrivée d'*EsaBac*

Le 24 février 2009, les deux ministres en charge de l'Éducation Nationale et de la Recherche des gouvernements français et italien ont signé un accord qui prévoit la délivrance d'un double diplôme sanctionnant la fin des études secondaires: l'*EsaBac* (*Esame di Stato – Baccalauréat*)<sup>101</sup>.

La liste des lycées participants, retenus par les Recteurs d'Académie, devrait être connue au début du mois de mars (une quarantaine d'établissements français et un nombre équivalent d'établissements italiens<sup>102</sup> devraient être sélectionnés, mais l'ouverture des sections<sup>103</sup> sera vraisemblablement échelonnée entre 2010 et 2012).

Les programmes précis sont en cours de rédaction; ils seront publiés, pour la partie française, après passage devant le Conseil Supérieur de l'Éducation<sup>104</sup>. Les pivots d'*EsaBac* seront néanmoins les enseignements d'Histoire dispensés dans la langue du partenaire (d'Histoire et de Géographie, dans les établissements français), l'enseignement de la littérature du pays partenaire dans sa propre langue<sup>105</sup>, l'enseignement de la langue vivante du pays partenaire.

### 3.2. Enseignement Supérieur et Recherche: l'Université franco-italienne

L'Université franco-italienne (UFI) a été créée en 1998. Elle œuvre, depuis 2001, à faciliter la mobilité d'étudiants et de jeunes chercheurs, mais également des enseignants et des personnels administratifs français et italiens, dans le but d'intensifier la coopération universitaire et scientifique entre les deux pays<sup>106</sup>. L'UFI est une sorte de campus virtuel qui accueille et soutient les propositions des universités ou instituts de recherches participant à ses deux principaux programmes: le *Programme d'Actions Intégrées Galilée* et le *Programme Vinci*<sup>107</sup>.

Le *PAI Galilée* souhaite développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations, notamment par des échanges entre jeunes équipes et/ou sur des thématiques innovantes<sup>108</sup>. L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et à des organismes de recherche. Les candidatures doivent être enregistrées en ligne (généralement avant le mois de mai)<sup>109</sup>. Les financements alloués ne couvrent que les frais de séjour et de voyage des chercheurs engagés dans le projet; ils sont accordés pour une année.

Le *Programme Vinci* prévoit trois chapitres.

Le premier a pour but de financer au maximum 10 cursus universitaires binationaux (niveau licence ou master) qui mettent clairement en évidence la volonté des universités partenaires de favoriser la mobilité des étudiants et des personnels, la complémentarité pédagogique et didactique, l'approfondissement des compétences linguistiques et, éventuellement, l'ouverture à des pays tiers. Les projets sont financés à hauteur de 40.000 euros au maximum pendant deux ou trois ans. La demande de financement ne pourra être reconduite qu'une seule fois. Elle est essentiellement destinée à supporter la mobilité des étudiants.

Le second chapitre concerne l'attribution de bourses d'accompagnement pour les thèses en cotutelle, afin de développer les échanges scientifiques des jeunes chercheurs et de favoriser leur mobilité. Trente bourses sont disponibles; elles s'élèvent à 4.500 euros chacune pour la partie française et à 5.100 euros pour la partie italienne. Ce financement s'adresse aux étudiants déjà inscrits en thèse en cotutelle. Il ne peut être attribué qu'une seule fois.

Le troisième chapitre se focalise sur les contrats doctoraux en cotutelle. Ils sont financés à hauteur de 60.000 euros environ<sup>110</sup> sur trois ans. Le conseil scientifique de l'UFI a choisi de privilégier les domaines de recherche suivants: Développement durable; Institutions, politiques et droits européens; Médecine et biologie moléculaire; Culture et société de l'aire euro-méditerranéenne; Mécanique; Sciences et technologies de l'information et de la communication; Sciences de l'univers, de la terre et de la mer.

Les candidatures aux trois chapitres du *Programme Vinci* doivent être enregistrées en ligne avant le 16 février 2010; le dossier de candidature complet doit parvenir à l'UFI avant le 23 février 2010.

D'autres initiatives de soutien aux programmes de coopération binationaux tels que l'attribution du *Label de l'Université Franco Italienne*<sup>111</sup>, les *Écoles d'été* et le *San Paolo* sont proposées par l'UFI<sup>112</sup>.

### 3.3. Liens utiles: Ambassades, DAREIC, institutions et associations

En matière de coopération éducative et universitaire, les principales références institutionnelles, susceptibles d'apporter aux candidats leur expertise et leurs conseils sont les Bureaux de Coopération des ambassades<sup>113</sup> d'une part, et concernant le seul enseignement secondaire les Directions Académiques pour les Relations Européennes et Internationale et de Coopération (DAREIC)<sup>114</sup> des différentes Académies françaises et Ufficio Scolastico Regionale, pour l'Italie (USR)<sup>115</sup>.

D'autres sites peuvent s'avérer utiles, pour obtenir des renseignements, trouver un partenaire ou s'inscrire dans un projet. Nous en rendons brièvement compte dans le TAB. 2, ci-dessous<sup>116</sup>.

TABLEAU 2  
Sites pertinents aux initiatives de coopération franco-italienne

Universités et recherche		
Identité	Site	Objet
Espace Européen de la recherche	<a href="http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html">http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html</a>	Informations en ligne sur les programmes en faveur de la recherche en Europe.
EURODESK	<a href="http://www.eurodesk.org">http://www.eurodesk.org</a>	Documentation sur les programmes européens et les aides financières.

(segue)

SOPHIE STALLINI

TABLEAU 2 (*segue*)

Universités et recherche		
Identité	Site	Objet
EURYDICE	<a href="http://www.eurydice.org">http://www.eurydice.org</a>	Réseau d'information sur l'éducation en Europe.
PLOTEUS	<a href="http://www.europa.eu.int">http://www.europa.eu.int</a>	Portail de la Commission européenne sur les opportunités d'étude et de formation en Europe.
ANR	<a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr">http://www.agence-nationale-recherche.fr</a>	L'Agence Nationale pour la Recherche propose des appels à projet internationaux sur son site (voir également les onglets «Liens utiles» et «Appels à projets»).
CNRS	<a href="http://www.cnrs.fr">http://www.cnrs.fr</a>	Informations sur les appels d'offres et appels à participation s'effectuant dans l'ensemble des domaines scientifiques intéressant les chercheurs du CNRS.
EGIDE	<a href="http://www.egide.asso.fr">http://www.egide.asso.fr</a>	Ressources en ligne pour les étudiants étrangers, appels à projets internationaux.
SIES	<a href="http://www2.u-bourgogne.fr/SIES/index.php">http://www2.u-bourgogne.fr/SIES/index.php</a>	Site de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (voir en particulier les «Liens»).
CRUI	<a href="http://www.crui.it/">http://www.crui.it/</a> ou <a href="http://www.fondazionecrui.it/">http://www.fondazionecrui.it/</a>	Association réunissant toutes les Universités italiennes. Voir en particulier l'onglet «Internazionalizzazione».
EURAXESS	<a href="http://www.euraxess.it/">http://www.euraxess.it/</a>	Site consacré à la mobilité des chercheurs.
Enseignement secondaire		
Alliances françaises en Italie	<a href="http://www.alliancefr.it/">http://www.alliancefr.it/</a>	Promotion de l'enseignement du français à l'étranger et certifications (DEL, DALF).

*(segue)*



## INTERNET ET MULTILINGUISME

TABLEAU 2 (*segue*)

Enseignement secondaire		
Identité	Site	Objet
CIEP	<a href="http://www.ciep.fr/">http://www.ciep.fr/</a>	Le Centre international d'études pédagogiques travaille en relation étroite avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux. (Voir en particulier l'onglet «Programmes de mobilité»).
Portitalia	<a href="http://www.portitalia.fr/">http://www.portitalia.fr/</a>	Portail de l'enseignement de l'italien en France. De nombreuses ressources sont disponibles en ligne, en particulier des propositions d'échanges et de partenariats (voir «petites annonces»).

**Liste des acronymes cités**

Pour un plus grand confort de lecture, nous rappelons ci-dessous le sens des acronymes cités (ordre alphabétique):

AS	Agenzia Scuola
BCLA	Bureau de Coopération Linguistique et Artistique
DAREIC	Direction Académique des Relations Européennes et Internationales et de Coopération.
DG EAC	Direction Générale de l'Éducation et de la Culture
DNL	Discipline Non Linguistique
EACEA	Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture"
ISFOL	Istituto per lo Sviluppo della Formazione e dell'Orientamento professionale dei Lavoratori
LLP	Life Longlearning Programme
OENG	Organismes Européens œuvrant pour la jeunesse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAI Galilée	Programme d'Actions Intégrées Galilée
TIC	Technologies de l'Informatique et de la Communication
UE	Union Européenne
UFI	Université Franco-italienne
USR	Ufficio Scolastico Regionale

SOPHIE STALLINI

## Notes

1. L'acronyme français est EFTLV. Le nom italien du programme est *Programma di apprendimento permanente*. Pour des questions de lisibilité, nous préférons recourir au nom anglais du programme et utiliser son acronyme (LLP) pour l'évoquer dans cette contribution.

2. Décision n. 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et décision n. 1357/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la décision n. 1720/2006/CE. Le guide détaillé du programme ainsi que la description des actions et des modalités financières peut être consulté en ligne: [http://ec.europa.eu/education/llp/doc848\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/llp/doc848_fr.htm).

3. Le document intitulé *Rectificatif à l'appel à propositions 2010* dresse la liste des pays admis à participer au LLP; il est téléchargeable: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:279:0031:0031:FR:PDF>.

4. Le programme *Erasmus Mundus* vise à améliorer la qualité et la visibilité de l'enseignement supérieur européen, à favoriser la mobilité d'étudiants de haut niveau en provenance de pays tiers, et à encourager la mobilité des étudiants et universitaires européens vers ces pays. Le programme *Tempus* (programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur) organise la coopération interuniversitaire entre les États membres de l'Union Européenne et les 27 pays de la région méditerranéenne, des Balkans occidentaux, d'Europe orientale et d'Asie centrale. Sites internet: [http://eacea.ec.europa.eu/erasmus\\_mundus/funding/higher\\_education\\_institutions\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/funding/higher_education_institutions_en.php) pour *Erasmus mundus* et [http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70_fr.htm), pour *Tempus*.

5. [http://eacea.ec.europa.eu/llp/comenius/comenius\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/llp/comenius/comenius_en.php).

6. Pour la définition des priorités: [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc84\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc84_fr.htm).

7. Coordonnées de toutes les agences nationales disponibles sur le site: [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc1208\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc1208_en.htm).

8. Outre les Agences nationales, le site [http://ec.europa.eu/education/comenius/doc854\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/comenius/doc854_en.htm) donne d'amples informations à ce sujet. Des guides ont été conçus dans les différentes langues et il est possible de les télécharger au format pdf.

9. L'agence française est l'Agence Europe Éducation Formation France 25, Quai des Chartrons F – 33080 Bordeaux (tel. +33 (0) 5 56 00 94 00; mail: [contact@2e2f.fr](mailto:contact@2e2f.fr)) dont le site internet est: <http://www.europe-education-formation.fr>. L'agence italienne est l'Agencia Scuola – AS, Via Magliabechi 1, I – 50122 Firenze (Tel.: +39 055 238 03 48; mail [agenziallp@indire.it](mailto:agenziallp@indire.it)) dont le site internet est: <http://www.programmallp.it>.

10. Ces derniers sont directement gérés par l'Agence de Bruxelles: <http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>.

11. In "Journal officiel de l'Union européenne" (15 décembre 2009), V (Procédures administratives), p. C 247/14. Consultable en ligne: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:247:0013:0015:FR:PDF>.

12. <http://www.etwinning.net/en/pub/index.htm>.

13. Voir *Comenius-Grundtvig Training Database* dans l'onglet «Formation» du site, ou bien, directement à l'adresse: [http://www.etwinning.net/en/pub/professional\\_development/training.htm](http://www.etwinning.net/en/pub/professional_development/training.htm).

14. Voir document cité n. 11. En ce qui concerne les visites préparatoires dans le cadre de tous les programmes sectoriels, il existe plusieurs délais spécifiques à chaque pays. Il convient de consulter le site web des agences nationales pour les connaître (coordonnées: *supra*, notes 7 et 9).

15. Pour plus d'information sur *Leonardo da Vinci* (Offres, guides, priorités stratégiques, explications action par action), voir: [http://eacea.ec.europa.eu/llp/leonardo/leonardo\\_da\\_vinci\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/llp/leonardo/leonardo_da_vinci_en.php).

16. Pour la liste des agences: cfr. *supra*, note 7. Si l'agence française demeure inchangée (*supra*, note 9), l'agence italienne qui gère le programme *Leonardo* est en revanche l'Istituto per lo Sviluppo della Formazione e dell'Orientamento Professionale dei Lavoratori (ISFOL), Via G. B. Morgagni 33, I – 00161 Roma, dont les coordonnées sont les suivantes: tel.: +39 06 44 59 01; email: leoprojet@isfol.it; site internet: <http://www.programmaleonardo.net/llp/index.asp>.

17. Voir document cité *supra* note 11. En ce qui concerne les visites préparatoires dans le cadre de tous les programmes sectoriels, il existe plusieurs délais spécifiques à chaque pays. Il convient de consulter le site web des agences nationales pour les connaître (coordonnées: cfr. *supra*, note 16).

18. [http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc894\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc894_en.htm).

19. [http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1067\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1067_en.htm).

20. Voir *supra*, notes 7 et 9.

21. [http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1071\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1071_en.htm).

22. Site de l'EACEA: [http://eacea.ec.europa.eu/static/en/llp/index\\_en.htm](http://eacea.ec.europa.eu/static/en/llp/index_en.htm).

23. [http://eacea.ec.europa.eu/llp/grundtvig/grundtvig\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/llp/grundtvig/grundtvig_en.php).

24. En particulier: les personnels des associations pertinentes, des services d'orientation et d'information, des organes d'élaboration des politiques, les personnels enseignants.

25. Pour participer à ces visites d'études ou aux formations, il est demandé d'avoir effectué au moins deux ans d'études dans le domaine de la formation des adultes.

26. [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc86\\_en.htm#](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc86_en.htm#)

27. Voir *supra*, notes 7 et 9 pour les coordonnées des agences.

28. Voir document cité n. 11. En ce qui concerne les visites et échanges *Grundtvig* et les visites préparatoires dans le cadre de tous les programmes sectoriels, il existe plusieurs délais spécifiques à chaque pays. Il convient de consulter le site web des agences nationales pour les connaître (coordonnées: *supra*, notes 7 et 22).

29. [http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/guide/structure/monnet\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/guide/structure/monnet_fr.html).

30. *Ibid.*

31. Pour obtenir des informations sur les conditions de financement (y compris les degrés de financements), il convient de consulter le site de l'EACEA: [http://eacea.ec.europa.eu/static/en/llp/index\\_en.htm](http://eacea.ec.europa.eu/static/en/llp/index_en.htm). Ses coordonnées postales sont: Agence exécutive *Éducation, audiovisuel et culture*, BOUR 01/01, Avenue du Bourge 1, B – 1140 Bruxelles.

32. Les visites d'études s'organisent autour de trois axes: l'éducation tout au long de la vie, la formation tout au long de la vie, l'éducation et la formation tout au long de la vie. Un catalogue de ces visites sera disponible, à partir de février 2010 sur les sites des agences nationales (voir notes 7 et 9). Dates limites de dépôt de candidature pour l'année académique 2010-2011: 31 mars (pour les visites organisées entre septembre 2010 et février 2011), 15 octobre (visites de mars à juin 2011). Les candidatures devront être remplies en ligne: <http://studyvisits.cedefop.europa.eu/>. L'original et une copie de cette candidature doivent ensuite être transmis par courrier postal à l'Agence Nationale compétente, avant que la date limite de candidature ne soit échue.

33. Les projets multilatéraux doivent impliquer au moins trois partenaires pour une durée inférieure ou égale à trois ans. Outre les personnels éducatifs susmentionnés, les villes (jumelages), les organisations sportives ou culturelles, les offices de tourisme et les compagnies de transports sont invités à y participer. Les groupes cibles de ces projets sont les publics ne connaissant que leur propre langue ou rétifs à l'apprentissage linguistique.

34. Ces réseaux doivent soutenir l'apprentissage des langues (politiques éducatives et didactique), promouvoir la diversité linguistique (d'où l'attention particulière portée aux langues non officielles de l'UE), adapter et diffuser les produits développés dans des projets antérieurs auprès des utilisateurs potentiels. Les réseaux linguistiques doivent présenter un partenariat largement diversifié d'au moins dix partenaires.

35. Pour une description détaillée de tous les programmes du LLP: <http://ec.europa.eu/education/llp/doc/call10/priorfr.pdf>; Fiches récapitulatives: [http://ec.europa.eu/education/llp/doc/call10/fiches\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/llp/doc/call10/fiches_fr.pdf).

36. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement, au Comité Économique et Social européens et au Comité des Régions – Un nouveau cadre pour le multilinguisme, COM/2005/0596 finale. Consultable en ligne: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0596:FIN:FR:PDF>.

37. Parmi les initiatives que nous n'avons pas développées ici, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), soutient des actions de coopération territoriales entre régions frontalières (projets *Interreg*). Certaines d'entre elles donnent lieu à une étroite collaboration entre les Universités et les collectivités locales, comme c'est le cas, par exemple, du Programme Italie – France *Maritime*, qui concerne les Régions Sardaigne, Ligurie, Toscane et Corse. Pour davantage d'information sur ces projets, nous renvoyons au site de la communauté européenne ([http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/feder/ce\\_1080\(2006\)\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/feder/ce_1080(2006)_fr.pdf), et [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/g24234\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/g24234_fr.htm)), ainsi qu'au site du projet *Maritime*: <http://maritimeit-fr.net/>. Concernant les projets *Interreg*, nous renvoyons le lecteur à un site luxembourgeois qui explique de manière claire et pertinente en quoi ils consistent:

[http://www.feder.public.lu/programme\\_cooperation/index.html](http://www.feder.public.lu/programme_cooperation/index.html). Les appels à projets sont disponibles à l'adresse suivante: [www.interreg-4agr.eu](http://www.interreg-4agr.eu).

38. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/training/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/training/index_fr.htm).

39. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/producer/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/producer/index_fr.htm).

40. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/distrib/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/distrib/index_fr.htm).

41. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/promo/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/promo/index_fr.htm).

42. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/festiv/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/festiv/index_fr.htm).

43. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/overview/international/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/international/index_fr.htm).

44. [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/overview/media\\_mundus/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/media_mundus/index_fr.htm).

45. Voir le volet de droite («actualités»): [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm).

46. Liste des antennes nationales: [http://ec.europa.eu/information\\_society/media/overview/who/desks/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/media/overview/who/desks/index_fr.htm); Antenne française: [www.mediafrance.eu](http://www.mediafrance.eu); Principale antenne italienne: [www.mediadeskitalia.eu](http://www.mediadeskitalia.eu).

47. [http://eacea.ec.europa.eu/culture/programme/documents/programme\\_guide\\_culture\\_II\\_2009\\_fr.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/culture/programme/documents/programme_guide_culture_II_2009_fr.pdf).

48. Les productions audiovisuelles sont exclues de ce programme.

49. Les subventions de l'UE peuvent couvrir jusqu'à 50% des *coûts éligibles* du projet (de 200.000 à 500.000 euros).

50. Les subventions de l'UE peuvent couvrir jusqu'à 50% des *coûts éligibles* du projet (de 50.000 à 200.000 euros).

51. Les fonds disponibles varient entre 2.000 et 60.000 euros, mais le soutien de l'UE se limite à un maximum de 50% du total des *coûts éligibles*.

52. Trois organismes au moins doivent être membres de l'UE et un au moins est un organisme d'un pays tiers ayant conclu des accords culturels avec l'UE, et ayant été choisi par l'EACEA. Le ou les nom(s) sont indiqués sur le site de l'EACEA quatre mois avant l'échéance de l'appel à proposition. Pour plus d'informations, voir pp. 13-14 le document cité *supra*, note 47.

53. Les subventions de l'UE peuvent couvrir jusqu'à 50% des *coûts éligibles* du projet (de 50.000 à 200.000 euros).

54. [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc413\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc413_fr.htm).

55. [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc511\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc511_fr.htm) et, en particulier: [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc627\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc627_fr.htm) (prix pour la littérature); [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc623\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc623_fr.htm) (prix pour la conservation et la valorisation du patrimoine culturel); [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc1103\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc1103_fr.htm) (prix à la créativité des jeunes architectes); [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc1098\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc1098_fr.htm) (prix de musique contemporaine).

56. [http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc403\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc403_fr.htm).
57. [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc417\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc417_fr.htm).
58. Elles ne peuvent néanmoins excéder 80% des coûts estimés du programme de travail ou 600.000 euros. Pour une description détaillée de l'appui fourni par l'UE, des financements et des candidats éligibles, voir pp. 26-7, 55-74, le document cité *supra*, note 47.
59. Liste des Points de Contact Culture: [http://ec.europa.eu/culture/annexes-culture/doc1232\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/annexes-culture/doc1232_fr.htm).
60. [http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc505\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc505_fr.htm).
61. Guide du programme *Jeunesse en action* disponible à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc/how\\_to\\_participate/programme\\_guide\\_10/guide\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc/how_to_participate/programme_guide_10/guide_en.pdf).
62. Sont recoupés sous cette appellation les organismes suivants: Organisations non gouvernementales (ONG), les Organismes européens œuvrant pour la jeunesse (OENG) à condition qu'ils comptent des affiliés dans 8 pays différents au moins, les organisations internationales.
63. Guide du programme *Jeunesse en action* (document cité *supra*, note 61), pp. 24-33.
64. *Ivi*, pp. 34-42.
65. *Ivi*, pp. 43-50.
66. *Ivi*, p. 51.
67. *Ivi*, pp. 52-73.
68. [http://eacea.ec.europa.eu/youth/documents/appforms/action\\_2/Expression\\_of\\_interest.doc](http://eacea.ec.europa.eu/youth/documents/appforms/action_2/Expression_of_interest.doc).
69. Ses coordonnées figurent, *supra*, à la note 31. La correspondance postale doit être adressée au Département «Jeunesse». Mail: [youthhelpdesk@ec.europa.eu](mailto:youthhelpdesk@ec.europa.eu).
70. [http://ec.europa.eu/youth/program/sos/hei/hei\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/youth/program/sos/hei/hei_en.cfm).
71. Guide du programme *Jeunesse en action* (document cité *supra*, note 61), pp. 74-93.
72. Une erreur apparaît dans le guide et cette action n'y est pas mentionnée (la précédente en revanche apparaît deux fois). Les personnes intéressées pourront consulter: [http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index_en.php).
73. [http://ec.europa.eu/youth/youth/contacts\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/youth/contacts_en.htm).
74. Des formulaires de candidature pour les appels à propositions permanents sont disponibles à l'adresse suivante: [http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2010/applications\\_permanent\\_call\\_2010\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2010/applications_permanent_call_2010_en.php).
75. *Supra*, note 69.
76. Pour toute information inhérente à ce projet et pour les appels à propositions: [www.euromedyouth.net](http://www.euromedyouth.net).
77. Le guide (document cité *supra*, note 61), ne développe pas cette action, mais des appels à proposition spécifiques peuvent être consultés sur: [http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index_en.php).
78. <http://www.youthforum.org/en>.
79. *Supra*, note 69 pour ses coordonnées.
80. Guide du programme *Jeunesse en action* (document cité *supra*, note 61), pp. 110-2.
81. <http://www.youth-partnership.net/>.
82. <http://www.youth-knowledge.net/>.
83. *Supra*, notes 7 et 9.
84. *Supra*, note 69 pour ses coordonnées. Les deux derniers axes ne sont pas davantage développés par le guide: voir les appels à proposition spécifiques sur: [http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/index_en.php).
85. [http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/calendar\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/calendar_en.php). Pour les trois premières actions et pour la cinquième, le calendrier est le suivant: les candidatures doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> février 2010 pour les projets débutant entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2010, elles doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> juin 2010 pour les projets débutant entre le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et le 30 avril 2011, et enfin, elles doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010

pour les projets dont le début est prévu entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 juillet 2011. La quatrième action prévoit en revanche que les candidatures soient déposées comme suit: La demande de soutien aux organismes actifs dans le domaine de la jeunesse doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> décembre pour recevoir un soutien structurel annuel; la sous-action intitulée «formation et mise en réseau des acteurs et des organisations de jeunesse» obéit au même calendrier que les trois premières actions; toutes les autres demandes doivent être déposées en juin au plus tard.

86. Le guide du programme *Europe des citoyens* peut être consulté en ligne, à l'adresse suivante: [http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/documents/EACEA\\_2008\\_0185\\_en.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/documents/EACEA_2008_0185_en.pdf).

87. Certaines actions du programme ciblent des publics spécifiques. Il conviendra alors de vérifier, action par action, ce que le guide prévoit. Voir note précédente.

88. Guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), pp. 30-69.

89. Pour le calcul des subventions allouées, se reporter au guide du programme (document cité *supra*, note 86), pp. 47-51, 57-60 et 66-9. Les candidats doivent être une collectivité (locale ou régionale), une fédération de collectivités ou une association à but non lucratif. Les demandes doivent être formulées avant le 15 février pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 décembre de la même année ou avant le 1<sup>er</sup> septembre, pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 mai de l'année suivante, ou encore avant le 30 septembre pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 mars de l'année suivante (voir: [http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/calendar\\_2008\\_2013\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/programme/calendar_2008_2013_fr.php)). Elles doivent être adressées par courrier à l'EACEA, Unité P7 – Citoyenneté (en précisant la mesure concernée par la demande), Avenue du Bourget, 1 (BOUR 01/25), B – 1140 Bruxelles.

90. La communauté européenne a mis en ligne de nombreux liens qui aideront les candidats à trouver un partenaire: [http://ec.europa.eu/citizenship/programme-actions/doc123\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/citizenship/programme-actions/doc123_fr.htm).

91. Guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), pp. 70-87.

92. Elles sont publiées sur le site: [http://ec.europa.eu/citizenship/programme-actions/doc42\\_en.htm](http://ec.europa.eu/citizenship/programme-actions/doc42_en.htm).

93. Ces projets doivent soit prendre la forme d'un "événement" (séminaires, colloques, débats, ateliers, activités de formation etc.) soit consister en une "production et réalisation" (création de sites web, émission de TV/radio, production de matériel pédagogique et didactique, audiovisuel, sondages, études etc.). Les candidats, en ce cas, doivent être soit une ONG, soit une organisation de la société civile ayant un statut légal et développant ses activités à échelle locale, régionale, nationale ou européenne.

94. Dispositions générales et modalités de financement dans le guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), pp. 79-87.

95. Les demandes d'information peuvent être adressées par mail à: [eacea-p7-civilsociety@ec.europa.eu](mailto:eacea-p7-civilsociety@ec.europa.eu). Le dossier de candidature doit être transmis par courrier (ou remis en main propre) à l'EACEA, Unité 7 – Citoyenneté, Avenue du Bourget, 1 (BOUR 01/25) B – 1140 Bruxelles en précisant «Action 2, Mesures 1 et 2» ou «Action 2, mesure 3». Dans le cas des deux premières mesures, les demandes de participation doivent être envoyées avant le 15 octobre pour des projets débutant l'année suivante; concernant la troisième mesure, le 15 février est en revanche le dernier délais de candidature pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre de la même année. Le guide ne précise pas les modalités de financement des deux premières mesures.

96. Guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), p. 88.

97. Le guide ne donne pas davantage d'information. Les agences nationales (dont le lecteur trouvera la liste complète à l'adresse: [http://eacea.ec.europa.eu/about/call\\_tenders/2008/call\\_tenders\\_07\\_2008\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/about/call_tenders/2008/call_tenders_07_2008_fr.php)) sont chargées de la mise en œuvre de cette action. Les coordonnées de l'agence française sont: CIDEM (Association civisme et démocratie), 3-5 rue Saint Fargeau, F – 75020 Paris (sites internet: [www.europe.cidem.org](http://www.europe.cidem.org), [www.cidem.org](http://www.cidem.org), [www.europepourlescitoyens.org](http://www.europepourlescitoyens.org)). Les coordonnées de l'agence italienne sont: Antenna Europea Cittadini, Via del Collegio Romano 27, I – 00186 Roma ([antennadelcittadino@beniculturali.it](mailto:antennadelcittadino@beniculturali.it); site: [www.europacittadini.it](http://www.europacittadini.it)).

98. Guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), pp. 89-105.
99. ONG, associations de familles de victimes, institutions de recherche, collectivités locales et régionales, musées etc.
100. La date limite d'introduction des demandes a été fixée au 30 avril pour des projets débutant entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de l'année en cours. La documentation doit être adressée à l'EACEA, Unité P7 – Citoyenneté, Demande «Une mémoire européenne active», Avenue du Bourget 1 (BOUR 01/25), B – 1140 Bruxelles. Les subventions allouées sont basées sur des barèmes: Guide du programme *Europe des citoyens* (document cité *supra*, note 86), pp. 97-105.
101. Nous renvoyons les lecteurs intéressés aux sites suivants: site du Ministère de l'Éducation Nationale: <http://www.education.gouv.fr/cid23988/esabac-double-delivrance-de-diplomes-francais-et-italiens.html>; site de l'Académie de Grenoble: <http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article680>; site de l'Académie de Versailles: <http://www.italien.ac-versailles.fr/spip.php?article113>; site de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes: <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article2261>; site du lycée Jules Guesde de Montpellier, qui a mis en ligne une présentation *power point* du projet: <http://www.julesguesde.fr>; site de l'Association pour la Promotion et le Développement de la Section Internationale Italienne: <http://aprosedi.free.fr/> et, enfin, à un site très lisible et très bien documenté sur les sections internationales en Italie: <http://www.francaitiner.org/>.
102. La date est incertaine côté italien en raison des réformes en cours. Parmi les critères d'éligibilité qui ont été retenus, la vocation internationale de l'établissement candidat est primordiale: une grande attention a été portée aux sections européenne et internationale français (pour les établissements italiens)/italien (pour les établissements français), ainsi qu'au projet d'établissement.
103. Le projet est en effet envisagé pour des classes complètes, et non de manière individualisée.
104. "B. O." n. 5 du 17 juin. 2010; "B.O." n. 26 du 1<sup>er</sup> juillet 2010: disponibles en ligne sur le site <http://education.gouv.fr/pid12/outils-de-documentation-d-information.html>.
105. Les enseignements des Disciplines Non Linguistiques (DNL) pourront être assurés soit par des professeurs de DNL ayant compétence suffisante en langue, soit par des professeurs de DNL assistés d'enseignants ayant ces compétences.
106. Site bilingue: [www.universite-franco-italienne.org](http://www.universite-franco-italienne.org). Il existe plus de 2.400 accords entre la France et l'Italie; à ce sujet, consulter: <http://www.ambafrance-it.org/spip.php?article546>.
107. [http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/appelaprojets/vinci/appelaprojet\\_fr/Vinci2010\\_FR.pdf](http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/appelaprojets/vinci/appelaprojet_fr/Vinci2010_FR.pdf).
108. Liste des thématiques de recherche financées en 2010: <http://www.egide.asso.fr/jahia/Jahia/site/egide/lang/fr/galilee>.
109. Chaque année, l'appel à projets *Galilée* est lancé, en général, entre février et mars et se conclut en mai. Les procédures sont différentes pour les Français et les Italiens. Il convient de se reporter au site de l'UFI pour des informations plus précises et mises à jour: <http://www.universite-franco-italienne.org/appel+a+projets-fr-24-programme+galilee.html>.
110. Plus précisément: 60.336 € pour la partie française et 60.000 € pour la partie italienne.
111. Les manifestations faisant l'objet d'une demande de label UFI doivent se dérouler soit en France soit en Italie. Au cas où elles seraient organisées dans un pays tiers, il doit y avoir une réelle coopération franco-italienne. Voir: <http://www.universite-franco-italienne.org/apel+a+projets-fr-29-label+scientifique+ufi.html>.
112. Le projet vise la promotion de la mobilité des étudiants des Universités du Piémont vers les Universités et instituts de recherche français. Pour toute information à ce sujet: <http://www.universite-franco-italienne.org/appel+a+projets-fr-31-appel+a+projets+uif+2009.html>.
113. Pour le primaire et le secondaire, il convient de s'adresser au Bureau de Coopération Linguistique et Artistique de l'Ambassade de France à Rome (BCLA) et, en particulier, aux attachés de coopération éducative (coordination nationale: Mme Claudine Boudre-Millot, clau-

SOPHIE STALLINI

dine.boudre-millot@france-italia.it); leur site est: <http://www.france-italia.it/>. La coopération universitaire dépend du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France; Mme Anne Marijnen est l'actuelle Attachée de coopération universitaire (anne.marijnen@diplomatie.gouv.fr).

Nous renvoyons également le lecteur au site: <http://www.ambafrance-it.org/>. Le site de l'ambassade italienne de Paris est le suivant: [http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata\\_Parigi/](http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata_Parigi/); l'onglet «Scuole e Università» donne de très nombreuses informations sur les parcours scolaires italiens en France (sections internationales) ou sur les études en Italie. Nous invitons par ailleurs le lecteur à consulter les sites de la coopération culturelle et de la coopération scientifique: [http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata\\_Parigi/Menu/I\\_rapporti\\_bilaterali/Cooperazione\\_Culturale/](http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata_Parigi/Menu/I_rapporti_bilaterali/Cooperazione_Culturale/) ou [http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata\\_Parigi/Menu/I\\_rapporti\\_bilaterali/Cooperazione+scientifica/](http://www.ambparigi.esteri.it/Ambasciata_Parigi/Menu/I_rapporti_bilaterali/Cooperazione+scientifica/).

114. Liste des DAREIC: <http://www.education.gouv.fr/cid1013/un-relais-dans-les-academies-les-dareic.html>.

115. Liste des USR: [http://www.pubblica.istruzione.it/scuola\\_e\\_territorio/select\\_usr.shtml](http://www.pubblica.istruzione.it/scuola_e_territorio/select_usr.shtml) (un onglet en bas de page permet de choisir la région).

116. Un remerciement particulier va aux personnels du BCLA de l'Ambassade de France à Rome qui m'ont aidée et conseillée dans la rédaction de cette contribution; je remercie notamment Mme Hélène Gautier, Mme Marianne Tomi et Mme Claudine Boudre-Millot.



# Dalla lavagna analogica alla LIM: nuovi scenari interattivi nell'insegnamento delle lingue

di *Valeria Anna Vaccaro*

## Introduzione

Le tecnologie non sono più un sussidio all'apprendimento, ma catalizzatori che consentono un'azione didattica attuabile esclusivamente con il supporto tecnologico. Levy<sup>1</sup> afferma che le tecnologie non devono essere considerate come corpi estranei che incidono sulle società complesse, ma come potenzialità elaborate dall'intelligenza collettiva. Le istituzioni sociali e i soggetti hanno il compito di appropriarsi di queste potenzialità, esplorarle e metabolizzarle attraverso una nuova costruzione dei saperi costituita da una molteplicità di fattori: la circolarità testuale, l'ipertestualità in rete, l'autonomia dell'apprendente, il carattere strumentale dell'*outil* multimediale, l'equilibrio tra le finalità e l'uso della tecnologia come mezzo, l'introduzione della multidisciplinarietà e interdisciplinarietà della cultura, l'insegnamento basato sul paradigma della costruzione grazie alla multimodalità degli ipertesti, il nuovo rapporto tra docente e discente che supera la rigida complementarietà tra insegnante e apprendente.

Nell'attività di messa a punto di ambienti didattici, la pianificazione è, a volte, impossibile o poco efficace, mentre spesso l'improvvisazione consapevole permette di valorizzare la mutevolezza delle circostanze, di essere flessibili e aderenti al contesto per far fronte ad eventi che al momento della pianificazione sono ancora sconosciuti. È frequente, infatti, che si sviluppino in classe apprendimenti anche divergenti rispetto all'azione impostata dal docente, nati spontaneamente dalla ricchezza socio-comunicativa del gruppo. È qui che si gioca la capacità del docente di cogliere ciò che si sviluppa in situazione lasciando lo spazio/tempo necessario perché di volta in volta emergano le possibilità sempre diverse che il gruppo classe crea. In tal senso allestire un ambiente di apprendimento significa tenere sotto controllo vari aspetti con l'uso delle nuove tecnologie che possono influenzare il *setting*<sup>2</sup> didattico nel suo complesso, facendole diventare potenziali agenti di